

## Hervé Jamar, ancien ministre MR, héberge des migrants du parc Maximilien

■ Le Premier ministre a repris la main sur les visites domiciliaires. Le projet de loi pourrait être un peu amendé. Pas refundé.

Le gouverneur de la Province de Liège, Hervé Jamar, et son épouse hébergent des migrants du parc Maximilien. "Le Vif" a rendu la mèche mercredi sur son site Internet. La femme de celui qui fut ministre fédéral MR du Budget, Catherine Robert, est très active au sein de "Hesbaye, terre d'accueil", un des groupes locaux de la Plateforme citoyenne qui organise l'hébergement des migrants du parc Maximilien. Le couple dit offrir "le couvert, un peu de chaleur, de repos, juste un peu de répit" à ces personnes. "Je ne suis pas tenue par un devoir de réserve, moi, donc oui, j'ose. [...] J'espère que grâce aux élus de ma couleur, le projet de loi 'délation-perquisition' ne sera pas voté et qu'ils montreront s'ils ont vraiment le sens de l'humain et leur liberté de pensée et de dire non, et alors, seulement je pourrai encore être fière de ma couleur", commentait récemment Catherine Robert sur sa page Facebook. Nous avons tenté en vain de joindre Hervé Jamar mercredi.

### Le MR gêné aux entournures

En soi, Hervé Jamar et son épouse font comme des centaines d'autres foyers belges: ils posent un acte de solidarité et d'humanité envers des migrants en transit. Certains le savaient, au sein du MR, mais se gardaient de l'ébruiter. D'autres libéraux sont discrètement inscrits sur la Plateforme. "L'action menée par les citoyens qui hébergent les migrants est noble. Mais ils sont malheureusement mal informés", avait récemment jugé Olivier Chastel, président du MR. Voilà qui risque de gêner un peu plus le parti, au moment où des divisions internes apparaissent publiquement sur le projet de loi controversé qui veut autoriser la police à pénétrer dans le domicile des migrants en séjour illégal, moyennant l'autorisation préalable d'un juge d'instruction.

Mercredi matin, la réunion de la commission de l'Intérieur de la Chambre, qui devait poursuivre ses travaux sur ce texte, a été annulée. "Au sein de la majorité règne le sentiment que nous devons d'abord accorder nos violons", indiquait le président Brecht Vermeulen (N-VA), qui a pris cette décision après concertation avec les cabinets du ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) et du secré-

taire d'Etat à l'Asile, Theo Francken (N-VA).

En cause: les tiraillements au MR. Christine Defraigne, la présidente du Sénat, était sortie du bois la première, lundi soir, en se positionnant contre le texte. Deux députés du MR, Françoise Schepmans et Richard Miller, ont suivi, exprimant leur malaise.

La commission de l'Intérieur attend le résultat des "consultations discrètes" annoncées par le Premier ministre Charles Michel. Si des aménagements techniques sont envisageables, le gouvernement ne semble pas vouloir changer de cap. Malgré tous les tirs de barrage, auxquels s'est ajouté, mercredi soir, une motion votée à l'unanimité (moins deux abstentions) par le conseil communal de Schaerbeek.

An. H.

### Cour de cassation

Les Soudanais qui ne peuvent pas être expulsés doivent être libérés

**Manque de prudence.** La Cour de cassation a rejeté, mercredi, le pourvoi de l'Etat belge contre un arrêt de la chambre des mises en accusation de Bruxelles ordonnant la libération d'un réfugié soudanais. Début janvier, la chambre des mises en accusation de Bruxelles avait affirmé que l'Office des étrangers n'avait pas vérifié toutes les informations nécessaires concernant la situation actuelle au Soudan avant d'expulser un réfugié soudanais. Elle avait donc ordonné la remise en liberté de ce ressortissant soudanais, détenu en vue de son expulsion. Les juges de la chambre des mises en accusation avaient pointé un "manque de prudence" de l'Office des étrangers et du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration Theo Francken (N-VA) dans la gestion des dossiers soudanais.

**Risque de torture.** Selon eux, les autorités belges ont négligé le risque de soumission à la torture et à des traitements inhumains pour les ressortissants soudanais renvoyés dans leur pays d'origine. L'Office des étrangers avait annoncé qu'il introduirait un pourvoi en cassation, estimant que cette décision ne correspondait pas à celle d'autres juges dans des affaires similaires. La Cour de cassation n'a pas suivi.

**Revers.** C'est donc un revers pour le gouvernement, qui attend les résultats d'une enquête du Commissariat général aux réfugiés (CGRA) sur des informations faisant état de mauvais traitements subis par des Soudanais après leur rapatriement par la Belgique. Dans l'intervalle, ces rapatriements sont suspendus. An. H.